

## Avis d'appel d'offres ouvert national n°80/E/2023

Le 08/12/2023 à 12 heures 00 min, il sera procédé, dans les bureaux de la R.A.D.E.E.O, sis à Hay Al Hikma, Avenue Houria Ouja à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n°80/E/2023 du 08/12/2023, pour la fourniture de matériels hydrauliques de réseau d'eau potable en Quatre (04) lots :

- **Lot n°1** : fourniture de raccords robinet d'arrêt et pièces en PPR ;
- **Lot n°2** : fourniture de portes de niche ;
- **Lot n°3** : fourniture de tuyau en polyéthylène ;
- **Lot n°4** : fourniture obturateur, joint gibault, coude 1/16, robinet vanne et filtre à crépine.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

- **Lot n°1 : 308 040,00 (Trois Cent Huit Mille Quarante Dirhams).**
- **Lot n°2 : 144 000,00 (Cent Quarante Quatre Mille Dirhams)**
- **Lot n°3 : 84 000,00 (Quatre Vingt Quatre Mille Dirhams)**
- **Lot n°4 : 169 740,00 (Cent Soixante Neuf Mille Sept Cent Quarante Dirhams)**

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- **Lot n°1 : 6 000,00 (Six Mille Dirhams)**
- **Lot n°2 : 2 800,00 (Deux Mille Huit Cent Dirhams)**
- **Lot n°3 : 1 600,00 (Mille Six Cent Dirhams)**
- **Lot n°4 : 3 300,00 (Trois Mille Trois Cent Dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la RADEEO au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis pour les lots 3 et 4.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°14 du règlement de consultation.